

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation  
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D930  
au territoire de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT  
TRAVAUX  
remplacement d'un cadre et d'une plaque de chambre Telecom  
Section hors agglomération  
du 13 décembre 2023 au 19 janvier 2024

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Considérant** la demande du 17/11/2023, par laquelle l'Entreprise ENSIO pour le compte de ORANGE , fait connaître le déroulement des travaux de remplacement d'un cadre et d'une plaque de chambre Telecom, le 13 décembre 2023,

**Considérant** que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de remplacement d'un cadre et d'une plaque de chambre Telecom, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D930 du PR 26+500 au PR 27+300, hors agglomération, du 13 décembre 2023 au 19 janvier 2024 et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT,

**Considérant** l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIS EN ARTOIS,

**Considérant** l'avis permanent de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 23/12/2022, relatif à la police de circulation sur les voies classées à Grande Circulation,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte sur la route départementale D930 du PR 26+500 au PR 27+300, hors agglomération, sur le territoire de la commune de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, du 13 décembre 2023 au 19 janvier 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

**ARTICLE 2 :** Ces restrictions consisteront en :

- alternat de circulation réglé par feux tricolores,
- interdiction de doubler ou de dépasser,
- interdiction de stationner au droit des travaux,
- limitation de la vitesse à 50 km/h,

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

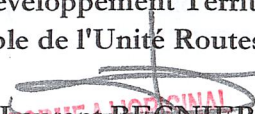
**ARTICLE 5 :**

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le 12 DEC. 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
Pour le Directeur de la Maison du Département  
Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois  
Le Responsable de l'Unité Routes et Mobilités

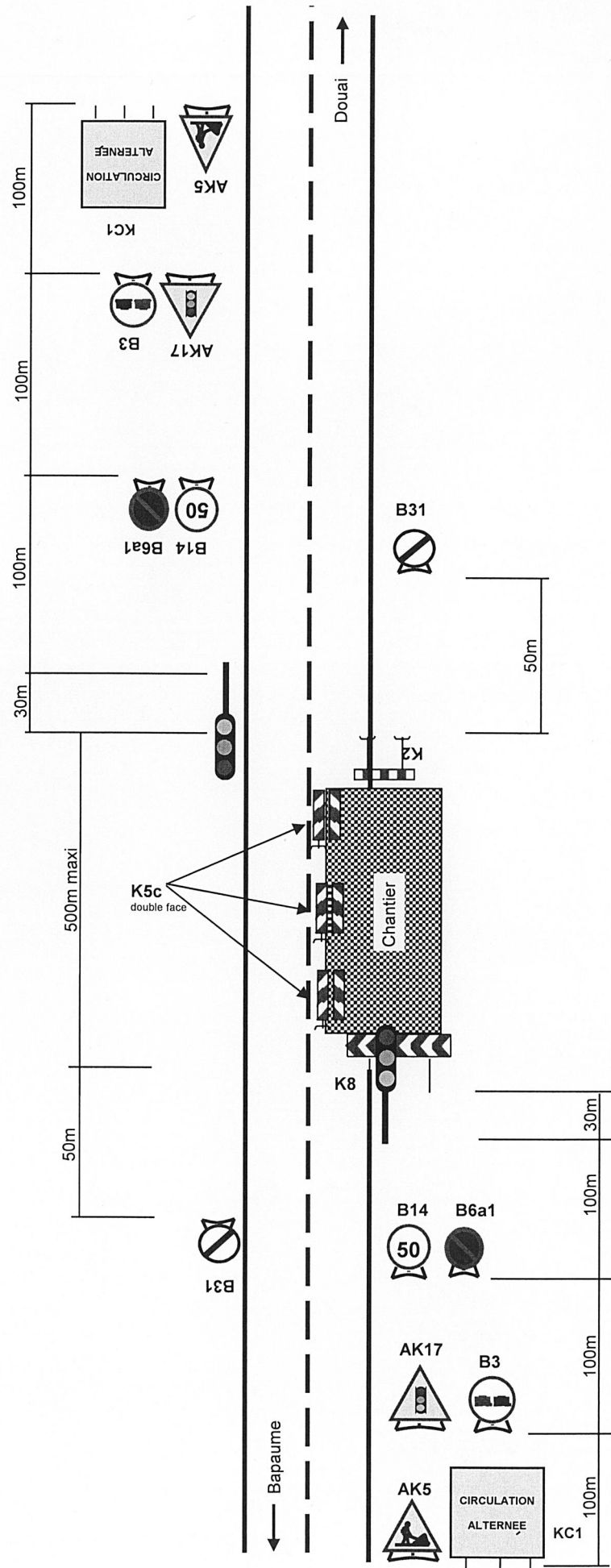
  
Laurent REGNIER  
COPIE CONFORME A L'ORIGINAL

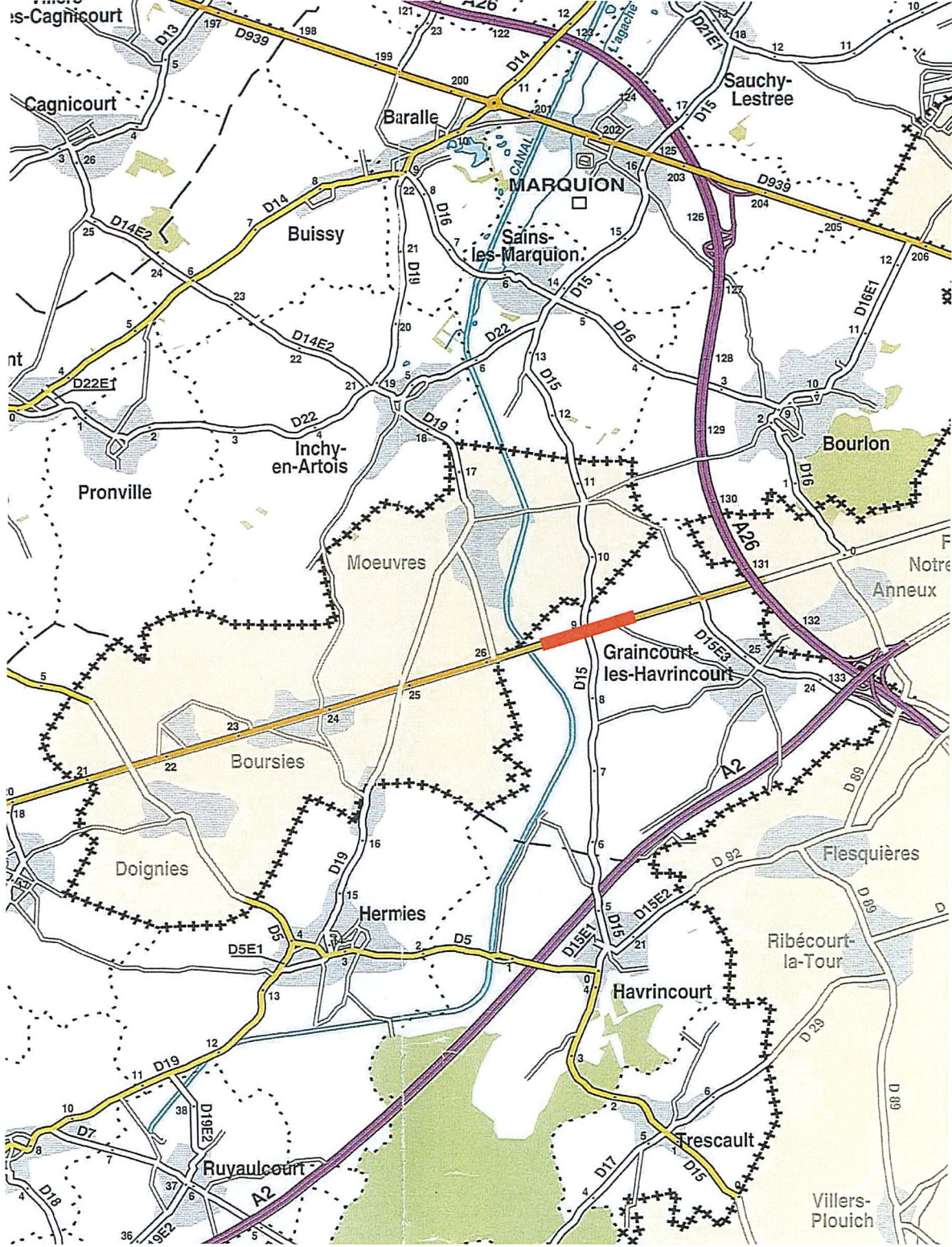
# CHANTIER FIXE - AVEC EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE HORS AGGLOMERATION

Alternat par feux tricolores

ATTENTION : signaux AK et B = Classe 2

- dim AK = 1000mm, dim B = 850mm






**CER : Marquion**

RD	Commune (s)	PR début	PR fin	Hors aggro	En aggro	R
930	Graincourt lès H	26+500	27+300	X		X
				X		X
				X		X
				X		X
				X		X

Vitesse	50km/h
Interdiction de dépasser	oui
Interdiction de stationner	oui
Alternat par feux tricolores	oui
Interruption de circulation	
Balisage, signalisation	oui
Entreprise	

 Restriction de circulation  
 Alternat par feux tricolores